

DÉCISION DU MAIRE N° 2024-003

**AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION ENTRE MA PRODUCTION ET LA
VILLE D'ABLON-SUR-SEINE POUR L'ORGANISATION D'UNE LECTURE MUSICALE
DANS LE CADRE DE LA NUIT DE LA LECTURE**

Le Maire d'Ablon-sur-Seine,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-04-001 en date du 24 septembre 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines prévus par l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat de cession entre MA PRODUCTION et la ville d'Ablon-sur-Seine pour l'organisation d'une lecture musicale « LE CORPS DANS TOUS SES ETATS » le 19 janvier 2024,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contractualiser l'accord passé entre la Municipalité d'Ablon-sur-Seine et MA PRODUCTION, représentée par Monsieur Christophe TREGER en sa qualité de Gérant.

DÉCIDE

La signature du présent contrat de cession avec l'entreprise **MA PRODUCTION** – 17, rue de la Rochefoucauld - 75009 PARIS pour l'organisation d'une lecture musicale.

Les conditions financières sont définies comme suit : **500 € TTC**

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Madame la Trésorière principale d'Orly

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication au registre des délibérations de la commune.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 16 janvier 2024.

Le Maire,
Éric GRILLON

